

crois pas que la discussion serait deux fois plus longue si nous divisions le projet de résolution en deux parties. La Chambre en adoperait la première partie presque à l'unanimité. Nous pourrions l'adopter ce soir, lui faire franchir le stade de l'étude en comité et déposer le projet de loi. La seconde partie peut être plus controversable. Le ministre dit que les provinces devront adopter des mesures complémentaires, c'est-à-dire les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Le Gouvernement de la Saskatchewan a déjà accepté de présenter une pareille loi immédiatement. Il demande simplement au Gouvernement d'adopter une loi qui répondra aux besoins de la situation et, au besoin, il enverra un conseiller légiste ici en moins de quarante-huit heures. Les assemblées législatives des provinces sont présentement en session. Si on leur indique qu'il leur faudra présenter des mesures législatives complémentaires elles pourront y voir tandis qu'elles siègent encore. Nous ne voulons pas de ce retard. Comme je le disais il y a quelques instants, nous désirons aider le ministre le plus possible et nous essayons de faciliter l'adoption de cette mesure. Cependant, nous prévoyons la possibilité d'une discussion assez longue sur la partie de la motion qui a trait aux céréales secondaires, et nous voudrions éviter la chose.

Le très hon. M. HOWE: Si ma déclaration est de nature à abréger le débat je dirai à la Chambre qu'au moment approprié, lors de l'étude du projet de loi en comité, je consentirai à séparer la partie qui a trait aux céréales secondaires du reste de la mesure et à la déferer pour étude au comité de l'agriculture, à la condition qu'on hâte l'adoption de l'autre partie du projet de loi, qui ne devrait pas être contentieuse. J'agirai volontiers en ce sens. Si mon honorable collègue veut attendre pour proposer son amendement que nous soyons saisis du projet de loi, s'il consent à le proposer quand nous étudierons la partie ayant trait aux céréales secondaires, je m'engage à accepter la proposition.

M. ROSS (Souris): Le ministre me permet-il une question? Consentirait-il également à ce que la disposition relative à la pension soit soumise au comité? Nous sommes d'accord sur le versement de sommes qui reviennent aux cultivateurs, mais la proposition relative à la pension sur le mode contributif donnera lieu à vif débat. Si le ministre tient à ce que les versements soient rapidement adoptés, pour que ces sommes puissent être versées aux cultivateurs, je lui conseille de diviser deux fois la mesure.

[M. Castleden.]

Le très hon. M. HOWE: Je suis disposé à couper en deux l'étude de la loi de la Commission canadienne du blé. Je sais la ferveur qui s'empare de certains collègues à la simple mention du mot blé; je sais également que d'aucuns, dont l'honorable préopinant, aiment à prononcer de longs discours chaque fois qu'ils en ont l'occasion. Il me semble, cependant, que la question des pensions fait tellement partie intégrante de notre régime, maintenant, qu'elle ne devrait pas être contentieuse. Je ne diviserai pas le projet de loi en trois; je veux bien le diviser en deux, mais non en trois.

Tant pis si nous devons retarder le versement de 10 millions de dollars pour la simple raison que nous ne pouvons tous admettre que la Commission canadienne du blé peut verser une pension à ses employés. Mais la patience des gouvernements a des bornes. De même, l'année ne compte que douze mois. Nous ne pouvons siéger plus de douze mois par année... et je crois que nous en avons encore pour onze mois.

J'estime que l'offre que j'ai faite est bonne et j'espère que les honorables députés se sentiront disposés à accélérer l'adoption du bill, afin que nous puissions payer ce qu'il faut et réaliser le programme de pensions.

M. ROSS (Souris): Je n'avais proposé que de faire deux parties; faisons les versements séparément.

M. CASTLEDEN: Le ministre s'engage à donner l'occasion de diviser le bill au moment où nous en serons saisis. Je serai heureux de réserver ma proposition jusque-là. Nous voulons que ces versements soient approuvés aussitôt que possible, et cette méthode facilitera la chose.

(La motion est adoptée sur division, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Golding.)

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: La résolution est-elle adoptée?

M. ROSS (Souris): Sur division.

(Rapport est fait de la résolution, qui est lue pour la 2e fois et adoptée. M. Howe demande à déposer le bill n° 135 tendant à modifier la loi de 1935 sur la Commission canadienne du blé.)

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT (M. Golding): Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la 2e fois?

Des VOIX: Dès maintenant.